



**NOTE DE TRAVAIL**

**CONFÉRENCE DE HAUT NIVEAU SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION (HLCAS)**

**Montréal, 12 – 14 septembre 2012**

**Point 7 : Rôle du Programme de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM),  
des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et du dossier  
passager (PNR)**

**LE PROGRAMME DES DOCUMENTS DE VOYAGE LISIBLES À LA  
MACHINE—IDENTIFICATION DES VOYAGEURS**

(Note présentée par le Secrétariat)

**SOMMAIRE**

Par le truchement de son Groupe consultatif technique sur les documents de voyage lisibles à la machine (TAG/MRTD), l'OACI produit des spécifications techniques sur les documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), qui sont publiées dans le Doc 9303 — *Documents de voyage lisibles à la machine*, Parties 1, 2 et 3. Depuis plusieurs années, l'Organisation, avec l'aide du TAG/MRTD, et en collaboration avec les États et avec des organisations internationales intéressées, a aidé les États contractants à émettre des passeports conformes aux dispositions du Doc 9303. Le TAG/MRTD a récemment modifié ses activités en passant de la formulation de spécifications et d'éléments d'orientation sur la sûreté des documents à la « gestion de l'identité », élément qui consiste à assurer l'intégrité des documents utilisés pour émettre les DVLM.

La présente note contient une proposition d'élargissement du programme MRTD de l'OACI pour qu'il reflète mieux les travaux du TAG/MRTD.

**Suite à donner :** la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à entériner les conclusions et recommandations du paragraphe 6.

**1. CONTEXTE**

1.1 Depuis près de 45 ans, l'OACI formule des spécifications techniques sur les passeports, visas et documents (cartes) lisibles à la machine. Elles sont publiées dans le Doc 9303 — *Documents de voyage lisibles à la machine*, Parties 1, 2 et 3. Depuis 1986, cette activité a été menée par le truchement du TAG/MRTD, composé d'experts désignés par des États et de représentants de l'aviation, qui rend compte au Comité du transport aérien. En plus de rédiger des spécifications, le Groupe de travail des nouvelles technologies (NTWG) du TAG/MRTD procède à des recherches et il établit des rapports sur les nouvelles technologies utilisables dans les DVLM. Un autre groupe, le Groupe de travail sur la mise en

œuvre et le renforcement des capacités (ICBWG) apporte son appui à la mise en œuvre, à l'enseignement, à la promotion, à l'assistance et au renforcement des capacités.

1.2 Le Secrétariat de l'OACI (Sous-direction de la sûreté de l'aviation) prête son concours aux réunions du TAG/MRTD et de ses groupes de travail. Avec l'aide d'experts du groupe et d'États intéressés, le Programme MRTD comporte de nombreuses activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités qui ont une vaste portée. Elles consistent notamment à organiser des symposiums MRTD à Montréal ainsi que des séminaires et ateliers dans les régions ; à procéder à des missions d'assistance dans des États particuliers ; à publier trois fois par an le rapport DVLM ; à tenir à jour un site web DVLM exclusif ; à mener des activités conjointes avec des organisations internationales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), diverses institutions de la famille des Nations Unies et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) (qui a repris à son compte le Doc 9303 dans sa Norme 7501).

1.3 Les formats normalisés des DVLM prescrits dans le Doc 9303 permettent de recourir à des systèmes automatiques de congé, ce qui accélère le passage des personnes aux postes de contrôle frontaliers. De plus, les particularités physiques et les caractéristiques de sûreté des documents eux-mêmes constituent des moyens de défense contre les altérations, falsifications et contrefaçons. L'amélioration de l'intégrité des documents de voyage contribue à son tour à renforcer la sûreté de l'aviation car les DVLM peuvent servir d'instrument d'information en ajoutant ainsi une couche supplémentaire de protection au système de l'aviation civile internationale, notamment pour identifier les terroristes, mettre en évidence toute migration illégale et prévenir les actes d'intervention illicite.

1.4 La formulation des spécifications et éléments d'orientation DVLM et les activités connexes de mise en œuvre et d'assistance sont complétées comme il convient par l'insertion dans l'Annexe 9 — *Facilitation*, de normes et pratiques recommandées (SARP) concernant la sûreté. Les dispositions appropriées de cette Annexe, qui portent notamment sur la production et la délivrance sécurisées des DVLM feront l'objet du deuxième cycle d'audits du Programme universel OACI d'audits de sûreté.

## 2. FAITS NOUVEAUX RÉCENTS

2.1 Les documents de voyage de la génération actuelle conformes aux dispositions de l'OACI sont les plus sécurisés que le monde ait jamais connus. Les nouvelles caractéristiques de sûreté, les méthodes de production et les techniques d'identification des particuliers sont telles qu'il est extrêmement difficile de les falsifier. L'amélioration de la formation du personnel frontalier peut elle aussi contribuer à la détection d'un document d'identité falsifié ou contrefait.

2.2 L'emploi accru par les États de passeports biométriques lisibles à la machine (passeports électroniques) peut contribuer à améliorer encore plus la sûreté des documents de voyage et l'intégrité des frontières. C'est pourquoi, en plus d'être focalisées sur les actions d'assistance aux États qui ont des difficultés générales à appliquer les DVLM, les activités récentes du Secrétariat consistent de plus en plus à renforcer les capacités relatives aux passeports électroniques.

2.3 En dépit toutefois du haut degré actuel de sécurité des documents de voyage, des vulnérabilités persistent, qui peuvent gravement dégrader la gestion de l'identité et tous les efforts et qui causent des difficultés à pratiquement tous les services de délivrance de documents. C'est pourquoi le TAG/MRTD a élargi en 2009 la portée de ses travaux à la question de la gestion de l'identité, en général à l'examen et à la validation par les autorités nationales des documents « source » et autres documents qui témoignent de l'identité d'une personne. Ces documents « source » sont des pièces (certificats de

naissance, par exemple) qui doivent accompagner une demande de passeport. Combinés aux systèmes et formalités administrative sous-jacents employés pour les émettre, ils présentent des risques de sûreté, ce qui peut compromettre les DVLM. Ces derniers étant de plus en plus difficiles à falsifier, le vol d'identité est devenu plus fréquent. Il consiste, par exemple, à émettre un document de voyage « authentique » à des personnes qui ont falsifié leur identité, ce qui diminue les avantages que ces documents présentent pour la sûreté de l'aviation civile.

2.4 En 2010, à sa 37<sup>e</sup> session, l'Assemblée de l'OACI, a approuvé ces activités et elle a instamment invité les États contractants à intensifier les efforts qu'ils font pour protéger la sûreté et l'intégrité des documents « sources » et, à cet égard, elle a demandé au Conseil de prendre les mesures voulues pour formuler des éléments d'orientation sur ces documents, activités actuellement en cours.

2.5 Enfin, pour renforcer la sûreté des documents, l'intégrité des frontières et la sûreté de l'aviation, le Secrétariat envisage de proposer à l'occasion de la septième réunion du Groupe d'experts de la facilitation (Montréal, 22-26 octobre 2012) d'élever au rang de norme la disposition actuelle de l'Annexe 9 qui recommande que les États emploient des technologies biométriques dans leurs passeports lisibles à la machine, ce qui rendra obligatoire l'émission dans le monde entier de passeports électroniques. L'adoption d'une telle norme est aussi justifiée par le fait que plus de 100 États contractants de l'OACI émettent ou envisagent d'émettre prochainement des passeports électroniques et que le Répertoire OACI de clés publiques (RCP) constitue une plate-forme pour la vérification des passeports électroniques aux frontières, en temps réel.

### 3. UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR LE PROGRAMME DVLM

3.1 L'expansion des travaux du TAG/MRTD, qui consistaient notamment à sécuriser l'intégrité des DVLM, à la sécurisation de la base sur laquelle ils sont émis, a entraîné la nécessité d'aligner les activités du Programme DVLM sur celles du TAG/MRTD.

3.2 C'est pourquoi une nouvelle stratégie du Programme DVLM est en cours de mise au point et il est prévu qu'elle sera soumise à l'approbation du Conseil de l'OACI dans le courant de sa 198<sup>e</sup> session, en 2013. Cette stratégie repose sur le principe que les activités centrales du TAG/MRTD ont évolué au-delà de la simple formulation de spécifications sur les DVLM et qu'elles concernent davantage la « gestion de l'identité » et que le Programme DVLM devrait évoluer dans le même sens. Il deviendrait plus global dans son approche du traitement des documents de voyage et porterait plus sur les usagers de ces documents. Il pourrait donc être rebaptisé Programme OACI d'identification des voyageurs (ICAO TRIP) (pour le différencier du système du Service ONU de la sécurité et de la sûreté-Traitement des renseignements sur les passagers (TRIP). Le Secrétariat évalue actuellement les avantages de ce changement d'appellation en tenant compte de facteurs tels que la « reconnaissance positive » de la signification du sigle DVLM.

3.3 En reconnaissance des avantages que la gestion de l'identification présente pour la sûreté de l'aviation, la *mission* du Programme consisterait à aider les États contractants à identifier les personnes en évitant mieux les erreurs. Il aurait pour *but* de fournir aux autorités compétentes du monde entier les instruments qui leur permettraient de confirmer l'identité des voyageurs. Pareille confirmation aiderait les États contractants à :

- a) faciliter le congé des personnes aux frontières internationales ;
- b) empêcher le mouvement de personnes telles que les terroristes et les migrants illégaux à traverser les frontières ;
- c) renforcer la sûreté de l'aviation.

3.4 À court terme (2014-2016), les objectifs seraient notamment les suivants :

- a) arrêter définitivement et appliquer le cadre stratégique du Programme ;
- b) établir les priorités, initiatives et résultats escomptés pendant le triennat 2014-2016 en collaboration avec le TAG/MRTD ;
- c) renforcer les partenariats internationaux.

3.5 Pour atteindre les objectifs énoncés au § 3.3, le Programme devrait comporter cinq *activités de gestion de l'identité* mutuellement complémentaires :

- a) *vérification de la preuve d'identité* par comparaison avec les documents « source » ;
- b) *DVLM* : conception et fabrication de DVLM normalisés qui respectent les normes et pratiques acceptées au plan international ;
- c) *émission et contrôle des documents* : activités portant sur les contrôles de l'émission des documents de voyage, de la sûreté des documents, de la diffusion de l'information sur la validité ou de la non-validité des DVLM, etc. ;
- d) *systèmes et moyens d'inspection* : notamment technologies et infrastructure nécessaires pour la lecture des DVLM et la vérification de leur validité, inspection des DVLM aux points de départ et aux postes de contrôle frontaliers et dispositions prises de concert par les États contractants pour vérifier l'authenticité et la validité des documents de voyage par divers moyens, dont le RCP ;
- e) *applications d'interopérabilité* : dans l'utilisation d'un système ou de programmes, tels que ceux des passagers dignes de confiance ou connus, qui fournissent aux services de contrôle frontalier et aux services du renseignement des informations appropriées sur un passager.

#### 4. RÉSULTATS ESCOMPTÉS : 2014 – 2016

4.1 Pour mener à bonne fin les activités de gestion de l'identité énumérées ci-dessus, le Secrétariat apporterait son concours au TAG/MRTD et à ses groupes de travail, publierait dans le Doc 9303 des spécifications, meilleures pratiques et rapports techniques associés ainsi que des éléments d'orientation établis par le TAG/MRTD et aiderait les États à appliquer comme il convient les SARP de l'Annexe 9 et les dispositions pertinentes du Doc 9303.

4.2 Sont aussi envisagés d'autres résultats :

- a) élaboration (par le NTWG) et publication de *meilleures pratiques et d'éléments indicatifs nouveaux ou révisés* sur des sujets tels que :
  - 1) gestion de l'identité, initialement par la preuve d'identité ;
  - 2) recours à la gestion de l'identité aux fins des contrôles frontaliers ;
  - 3) contrôle et émission des DVLM ;
  - 4) documents de voyage perdus ou volés ;
- b) *activités d'évaluation* (par le ICBWG), telles que :
  - 1) vérification du respect des spécifications et des SARP relatives aux DVLM ;
  - 2) mise en évidence des carences de l'émission des DVLM et de la gestion de l'identité des voyageurs ;

- c) *activités d'assistance et de renforcement des capacités* (en coopération avec le TAG/MRTD et des organisations partenaires) telles que :
- 1) programmes de formation professionnelle ;
  - 2) programmes de communications ;
  - 3) émission des DVLM dans le monde entier, l'accent étant mis sur celle des passeports électroniques ;
- d) en coopération avec le TAG/MRTD et avec des organisations partenaires, activités de promotion de la formulation de meilleures pratiques et de l'échange de renseignements, au moyen par exemple :
- 1) de symposium, séminaires et ateliers ;
  - 2) de sites Web.

## 5. RESSOURCES

5.1 Le Programme DVLM de l'OACI est réalisé directement par une équipe composée de 4,5 fonctionnaires/années. Sur ce total, 1,5 sont financés par le budget du Programme ordinaire de l'OACI et trois le sont par des ressources extrabudgétaires. Cette formule de financement n'assure pas une stabilité suffisante du programme à long terme et c'est pourquoi le Secrétariat à l'intention de proposer que pendant le triennat 2014-2016 les postes du Programme DVLM de l'OACI (ICAO TRIP) soient financés par le budget du Programme ordinaire.

## 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- 6.1 La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation est invitée à conclure que :
- a) en raison de la mise au point de documents de voyage progressivement mieux sécurisés qu'il est de plus en plus difficile de falsifier, les vulnérabilités de la gestion de l'identité menacent l'intégrité des documents de voyage ;
  - b) l'élargissement connexe des activités centrales du TAG/MRTD qui, de la fraude des documents est passé à celle de l'identité, est bienvenu ;
  - c) il est devenu nécessaire d'élargir le mandat du Programme DVLM actuel.
- 6.2 La Conférence HLCAS est invitée à recommander que le Secrétariat :
- a) s'emploie à obtenir du Conseil qu'il approuve la nouvelle stratégie proposée du Programme DVLM ;
  - b) propose que pendant le triennat 2014-2016, les activités DVLM de l'OACI (ICAO TRIP) soient financées par le budget du Programme ordinaire.